



**Procès Verbal de la réunion du**  
**Conseil Municipal du Mardi 12.04.2011**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.  
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Le mardi 12 avril 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 04.04.2011), se sont réunis.

**Président de séance :**

Mr. le Maire propose de confier la présidence de la séance à Mr. Jean-Paul DELMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et une abstention (Mme VOLTO) donne son accord.  
Mr. DELMAS prend la présidence de la séance.

**Etaient présents :**

Mr. ANDRE, Maire,  
Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme BENTROB, Mme LOUGE, Mr. LACOME, Maires-Adjoints.  
Mr. NADALIN, Mme D'ANNUNZIO, Mr. BOISSE (à partir de la fin du point n°3), Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS, Mr. PEEL, Melle ZAMPROGNO, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU (représentée par Mr. MAUTOR du point n°4 au point n°6), Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.

**Représentés :**

Mme SCHIELE (par Mr. PEEL), Mr. ANSELME (représenté par Mr. KACZMAREK), Melle MANZON (représentée par Mme BRIEZ), Mr. ISSAD (par Mr. DELMAS), Mr. CRIPIA (par Mr. ANDRE), Melle COLL (par Mr. VIZZINI).

**Absents** : Mme VOUZELLAUD, Mme HADROT, Mr. POCHON.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**Secrétaire de séance :** Mr. LACOME est désigné secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**L'ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22.02.2011.
- 2) Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).
- 3) Ressources Humaines :
  - ◆ Modification du temps de travail d'un agent et modification du tableau des effectifs.
  - ◆ Recrutement d'agents non titulaires.
  - ◆ Mise à jour du Document Unique et du Plan d'Actions de la Commune.  
Convention CDG 31/Commune de Grenade relative à l'accompagnement par le CDG 31.
  - ◆ Conventions FRANCAS Midi-Pyrénées / Commune de Grenade.
  - ◆ Gratification des stagiaires.
- 4) Avenant n° 1 au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des fêtes foraines.
- 5) Subventions exceptionnelles aux associations (Comité d'Animation et Grenade Football Club).
- 6) Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.  
Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Exercice 2011.

- 7) Demande de subvention auprès du Département (acquisition de mobilier scolaire).
- 8) Travaux de restauration de la Halle de Grenade. Approbation du nouveau plan de financement.
- 9) Eclairage public / Fourniture et pose de 9 horloges astronomiques en divers secteurs.
- 10) Acquisition de la parcelle F n° 1292 appartenant à Mme Veuve VIDONI Attilio, située chemin de St Sulpice.
- 11) Admissions en non valeur / Budget de la Commune.
- 12) Compte Administratif 2010 de la commune.
- 13) Affectation du résultat d'exploitation 2010.
- 14) Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2010.
- 15) Bilan des marchés publics / Année 2010.
- 16) Formation des élus - Année 2010.
- 17) Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2010.
- 18) Comptes de Gestion 2010.
  - Budget de la Commune.
  - Service de l'Eau Potable et Service de l'Assainissement.
- 19) Tarifs des services communaux.
- 20) Vote du taux des taxes communales.
- 21) Participations 2011 aux organismes de regroupement.
- 22) Subventions 2011 aux associations.
- 23) Avenants 2011 aux contrats d'objectifs pluriannuel 2009-2011.
  - ◆ Associations à caractère sportif : Cercle Nautique, Grenade Football Club, Grenade Roller Skating, Grenade Sports, Grenade Tennis Club, Grenade Volley Ball et Société Hippique.
  - ◆ Associations à caractère culturel : Foyer Rural de Grenade, Multimusic, et Comité d'Animation.
- 24) Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2011.
- 25) Budget primitif 2011 de la commune.
- 26) Questions diverses.



**1) Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22.02.2011.**

Mr. DELMAS soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la réunion du 22.02.2011 : il est adopté par 19 voix et 6 abstentions (Mr. KACZMAREK, Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir).

**2) Informations réglementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).**

Mr. DELMAS rend compte aux conseillers municipaux, des décisions prises par Mr. le Maire, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

◆ Décision n° 2/2011 en date du 17.02.2011 :

Suite à une demande de rétrocession par la famille, il a été procédé à la reprise de la concession n° 153 (carré 8) vide de toute sépulture, située dans l'ancien cimetière.

◆ Décision n° 3/2011 en date du 23.02.2011 :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du marché « implantation et construction d'un restaurant scolaire et d'un préau à l'école maternelle La Bastide », le forfait définitif de rémunération de Melle FASTRE, maître d'œuvre sur la tranche conditionnelle 3, a été fixée à 14 728.58 € HT soit 17 615.38 € TTC.

♦ Décision n° 4/2011 en date du 04.03.2011 :

Un avenant n° 2 a été passé, avec l'imprimerie Ménard, dans le cadre du marché de service et de fourniture courante « impression de publication de bulletin municipal et du flash de la commune, afin d'intégrer l'impression d'une brochure de 44 pages, en 3 800 exemplaires pour un montant de 2 720 € HT (L'avenant intégrant ce tarif supplémentaire ne modifie pas le montant maximum du marché tel que notifié initialement).

♦ Décision n° 5/2011 en date du 17.03.2011 :

Le marché de service relatif à des prestations d'élagage pour la période de 2011 à 2013 sur le territoire communal a été attribué à l'entreprise Espaces Verts Caussat, sise 1 chemin de Sandreau, 31700 Daux pour un montant HT de 20 790 €.

3) Ressources Humaines.

♦ Modification du temps de travail d'un agent et modification du tableau des effectifs.

Suite au départ à la retraite d'un agent et à une mobilité interne et afin de pourvoir le poste vacant, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose :

- a) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, de supprimer un poste d'Agent Social à temps non complet (26/35h),
- b) à compter du 16 avril 2011, une augmentation du temps de travail d'un agent :
  - création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35h),
- c) à compter du 15 mai 2011, de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (28/35h).

Mr. SCHIELE explique qu'un agent d'animation s'est porté candidat pour remplacer l'agent social parti en retraite. Le temps de travail de cette personne a été augmenté car elle assurera également le ménage. Il convient par ailleurs, de remplacer cet agent d'animation au sein du Service Enfance.

Mr. VIZZINI demande une précision. Il souhaite savoir si l'agent qui est parti à la retraite, était à temps complet.

Mr. SCHIELE répond par la négative. Il précise que le temps de travail de cette personne était de 26/35. Elle sera remplacée par un agent à 28/35 pour tenir compte des heures de ménage qu'elle assurera.

Mr. VIZZINI souhaite savoir si globalement le poste est remplacé.

Mr. SCHIELE le confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES et Mr. MAUTOR) et une abstention (Mme VOLTO), donne son accord apporter les modifications présentées au tableau des effectifs de la commune.

♦ Recrutement d'agents non titulaires.

Dans le cadre de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, alinéa 2, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose de recruter les agents contractuels suivants :

Service	Mission	Grade	Nombre d'heures	Durée	IB	CP
PIJ	Accueil	1 Adjoint d'Animation	682h30	9 mois (avril à décembre 2011)	297	10%
Affaires scolaires	Ouverture d'une classe	1 ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	510h	4 mois (septembre à décembre 2011)	297	10%

Mr. VIZZINI note que la commune souhaite recruter un agent pour assurer l'accueil au PIJ, pendant 9 mois. Il demande qui était chargé de cet accueil jusqu'à présent.

Mr. DELMAS répond que la commune a embauché, sur un mi-temps, il y a plus d'un an, un CAE, afin d'assurer l'accueil du PIJ, suite au placement en mi-temps thérapeutique de l'agent titulaire. Aujourd'hui, ce contrat CAE se termine et la commune souhaite maintenir cette personne, sachant que l'agent en mi-temps thérapeutique ne reprendra pas sur ce poste.

Mr. SCHIELE indique que la Commune de Grenade a profité des contrats CAE pour pourvoir certains postes. Il précise que, financièrement, ce dispositif était très intéressant ; il l'est beaucoup moins aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et une abstention (Mme VOLTO), décide de recruter les agents non titulaires dont le détail a été donné.

♦ **Mise à jour du Document Unique et du Plan d'Actions de la Commune.**  
**Convention CDG 31/Commune de Grenade relative à l'accompagnement par le CDG 31.**

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal de la proposition du pôle Santé au Travail, d'intégrer la commune de Grenade au projet intercommunal d'évaluation des risques, piloté par la Communauté de Communes Save et Garonne, et d'accompagner la commune dans cette démarche par l'intermédiaire d'un conseiller en prévention qui aura un rôle d'animation des acteurs appelés à intervenir dans cette étude.

Il précise que cette proposition permettra à la commune de mettre à jour son plan d'actions de prévention sur 2011 et de bénéficier à partir de 2012 de deux mises à jour annuelles de son Document Unique et de son Plan d'Actions, moyennant un coût total de 2696.42 €, réparti en 3 phases concernant la commune de Grenade, comme suit :

<i>Phases</i>	<i>Coût</i>
1- Préparation du projet (2011)	500€
2- Evaluation des risques	Non concerné
3- Mise à jour du Plan d'actions de prévention (2011)	625€
4- Mise à jour annuelle 2012	785.71€
5- Mise à jour annuelle 2013	785.71€
Total :	2696.42€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- s'engage à prévoir les crédits sur les exercices budgétaires correspondants.

♦ **Conventions FRANCAS Midi-Pyrénées / Commune de Grenade.**

**Formation Bafa : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées / Commune de Grenade.**

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, qu'en 2010, la commune de Grenade a organisé sur la commune une session de formation générale dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A et indique qu'elle souhaite renouveler cette activité en 2011.

Il précise que cette formation est organisée par les FRANCAS Midi-Pyrénées et habilitée par la Direction de la Jeunesse et des Sports conformément à la législation en vigueur.

Cette formation s'adresse à un public originaire du territoire de la commune de Grenade essentiellement composé de jeunes issus du territoire ainsi que des agents en poste. L'effectif serait situé entre 15 et 40 personnes.

Cette formation d'une durée de 8 jours, soit 64 heures théoriques, se déroulera du 24 avril au 1<sup>er</sup> mai 2011 inclus dans les locaux de l'école Bastide, mis gratuitement à disposition par la Commune de Grenade.

Le coût de la formation s'élève à 347€ par stagiaire, pour un effectif compris entre 15 et 20 stagiaires. Au-delà de 20 stagiaires, le coût de la formation est ramené à 302.40€ par stagiaire.

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS. De plus, les Francas assureront de manière complémentaire les locaux fournis par la commune.

Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées / COMMUNE – Mise à disposition gratuite du personnel.

Dans le cadre de cette session de formation générale BAFA, Mr. DELMAS indique qu'un agent de la Commune intégrerait l'équipe d'encadrement des FRANCAS, en qualité de formateur selon les modalités suivantes :

- d'une part dans le cadre d'une mise à disposition gratuite par la commune sur son temps de travail soit 14h00 du 26 avril au 29 avril 2011,
- d'autre part dans le cadre d'un engagement militant hors temps de travail.

Mr. DELMAS précise que 36 jeunes ont participé à cette formation.

Mr. VIZZINI demande si la commune prend en charge la totalité du financement de cette formation, quelque soit les inscrits.

Mr. DELMAS répond que ce n'est pas le cas. Chaque jeune paie sa propre formation. La commune de Grenade met à disposition les locaux et l'animateur. Concernant le personnel d'animation communal, un agent paie sa formation, pour le second, un arrangement a été trouvé. La commune financera son stage, et des heures seront prises sur son salaire.

Mr. SCHIELE ajoute que deux CAE de la commune vont également participer à cette session, dans le cadre de leur plan de formation. La commune prendra en charge leur inscription, ce qui représente la somme de 600€ environ.

Mr. VIZZINI fait remarquer qu'aucune indication n'était mentionnée concernant le financement de cette formation. Il était important de le préciser car on pouvait imaginer que la commune prenait en charge la totalité.

Mr. DELMAS précise que les jeunes inscrits à cette formation habitent Grenade ou ses environs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de cette formation BAFA, ainsi que ses modalités,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au BP 2011.

---

*Arrivée de Mr. Serge BOISSE*

---

♦ Gratification des stagiaires.

Vu la circulaire ministérielle du 4 novembre 2009 qui définit les modalités d'accueil des étudiants dans les collectivités territoriales,

Vu le point 6.1 de la circulaire relatif aux modalités de gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois,

Vu le décret du 21 juillet 2009 pour les stagiaires de l'Etat qui prévoit que le montant de la gratification ne doit pas excéder 12.5% du plafond de la sécurité sociale prévu par l'article L.242-4-1 du Code de la Sécurité Sociale,

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose d'attribuer aux stagiaires une gratification de 200€ par mois, sous réserve des conditions suivantes :

- stages d'une durée supérieure à 2 mois (présence continue sur la base de 30h hebdomadaires, en-deçà un prorata sera appliqué),
- mission déterminée par la collectivité et prestation produite à l'occasion du stage correspondant à un besoin du service,

étant précisé que les présentes dispositions s'appliqueront aux conventions de stage à venir.

Mr. VIZZINI demande si la commune dispose actuellement de ce type de stagiaires.

Mr. DELMAS répond que la commune doit accueillir prochainement deux stagiaires remplissant ces conditions : un étudiant en architecture qui interviendra au sein du service Urbanisme, le second, un master, travaillera au service Communication.

Mr. SCHIELE précise que cette délibération vise à fixer une limite, sachant que la collectivité peut aller jusqu'à 12.5% du SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer aux stagiaires une gratification de 200€ par mois, sous réserve des conditions précisées par Mr. SCHIELE.

---

*Mme Laurence PUISSEGUR-GAZEAU donne pouvoir à Mr. MAUTOR et s'absente de la séance.*

---

#### **4) Avenant n° 1 au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des fêtes foraines.**

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 13.04.2010, le Conseil Municipal a approuvé le règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des fêtes foraines de la Commune de Grenade.

Il indique que quelques ajustements semblent aujourd'hui nécessaires. Il conviendrait en effet de préciser l'heure de fermeture des fêtes foraines et d'insérer une disposition interdisant l'installation de forains sous la halle, qui font concurrence à ceux implantés sur le quai de Garonne.

Il propose au Conseil Municipal de voter un avenant n° 1 au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des fêtes, dont le détail suit :

- L'alinéa 1 de l'article 3 « Ouverture et fermeture des fêtes foraines », à savoir : « Les industriels forains ouvriront leur stand et manège de 15 h à 23 h en semaine. Le week-end, la fermeture de la fête foraine est fixée à 2 h du matin », serait remplacé par :  
« Les industriels forains ouvriront leur stand et manège,  
de 15 h à 2h du matin, les vendredis, samedis, dimanches et veilles de jour férié,  
de 15 h à 23 h, les autres jours ».
- Un alinéa supplémentaire serait inséré à l'article 10 « conditions d'installation et de démontage » :  
« A l'occasion des fêtes foraines, sauf autorisation expresse accordée par la Commune de Grenade, aucune attraction foraine ne pourra s'installer en dehors du site du quai de Garonne ».

Mr. VIZZINI demande si un stand de glaces ou de frites sera considéré comme une attraction foraine.

Mr. DELMAS répond que cela concerne les métiers de type « pêche aux canards ».

Mr. VIZZINI souhaite savoir si les stands alimentaires pourront continuer à s'installer sous la halle, pendant les fêtes foraines.

Mr. DELMAS confirme et ajoute que c'est essentiel. Il précise que ce qui pose problème aux forains du Quai de Garonne, ce sont les pêches aux canards.

Mr. ANDRE ajoute que les forains ont été reçus en Mairie et ont exposé leurs arguments. Ils estiment que le fait d'autoriser des forains sous la halle, leur crée une concurrence. Les parents restent sous la halle et n'amènent pas leurs enfants jusqu'à la fête foraine.

Mr. VIZZINI précise que sa remarque ne portait que sur les stands alimentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n° 1 au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des fêtes tel que présenté, et autorise Mr. le Maire à signer.

**5) Subventions exceptionnelles aux associations (Comité d'Animation et Grenade Football Club).**

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de :

- 1.802 €, au profit du Comité d'Animation (subvention d'un montant équivalent au montant des droits de place encaissés par la régie municipale, à l'occasion de manifestations organisées par cette association : fête foraine du 15.08.2010 (527€) et vide grenier du 20.03.2011 (1.275€) ),
- 657 € au profit du Grenade Football Club (subvention d'un montant équivalent au montant des droits de place encaissés par la régie municipale, à l'occasion du vide-grenier organisé par cette association, le 20.02.2011).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

**6) Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.**

**Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / Exercice 2011.**

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal, de la création par l'Etat, dans le cadre de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011, d'une nouvelle dotation à destination des collectivités, appelée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). La DETR résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Dans l'attente du prochain décret qui fixera, à compter de 2012, les modalités d'attribution et de gestion de la DETR, des dispositions transitoires sont mises en place pour 2011, qui reprennent celle définies pour la DGE des communes.

Mr. DELMAS rappelle que, dans le cadre de la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la Commune de Grenade a, par délibération du Conseil Municipal du 08.03.2010, demandé l'inscription d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux au titre de la DGE 2010 et précisé qu'une 2<sup>ème</sup> tranche serait présentée au titre de l'exercice 2011.

Une subvention d'un montant de 450.000 € représentant la participation de l'Etat au titre de la DGE 2010, a été accordée à la commune, calculée au taux de 42,87 % (pour rappel taux demandé : 50 %), sur une dépense subventionnable retenue de 1.050.000 € HT.

Mr. DELMAS propose au Conseil Municipal de confirmer cette année la demande d'inscription de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'opération de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement - chemin de Montagne - lieu-dit « Mélican », dont le coût s'élève à 850.000 € HT.

Il rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la Sarl d'Architecture TRIPTYQUE - 69, rue du Férétra à Toulouse. Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à 2.090.738,75 € HT (travaux, honoraires maîtrise d'œuvre et frais divers), soit 2.500.523,55 € TTC, réparti en deux tranches fonctionnelles. Le coût des travaux après attribution des marchés, s'élève à 1.900.000 € HT.

Mr. DELMAS propose au Conseil Municipal :

- de solliciter de l'Etat, l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2011, au taux de 50 %, dans le cadre de la deuxième tranche de travaux pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement - chemin de Montagne - lieu-dit « Mélican »,

- d'approuver le plan de financement de l'opération :

Dépenses :

Honoraires maîtrise d'œuvre HT	170.738,75 €
Montant des travaux HT (dont tranche 1 : 1.050.000 € et tranche 2 : 850.000 €)	1.900.000,00 €
Frais divers HT (contrôle technique, SPS, etc ....)	20.000,00 €
	-----
	2.090.738,75 € HT
	409.784,80 € (TVA:19,6%)
	-----
	2.500.523,55 € TTC

Recettes :

Subventions de l'Etat aux Collectivités :	
o DGE prog. 2010 (42.87 %)	450.000,00 €
o DETR prog. 2011 (50 %)	425.000,00 €
Dotations d'Actions Parlementaires	10.000,00 €
Subvention / Caisse d'Allocations Familiales	150.000,00 €
Part communale (dont 200.000 € prêt à taux zéro de la CAF)	1.465.523,55 €
	-----
	2.500.523,55 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Mr. VIZZINI note que le prêt à taux zéro de la CAF, d'un montant de 200.000 €, figure dans la part communale. Il reste donc environ 1.200.000 €, à la charge de la commune. Il demande comment cette somme va être financée.

Mr. DELMAS répond que la part communale sera financée par un emprunt bancaire, à hauteur de 1.092.500€, un prêt à taux zéro de la CAF pour 200.000 € et par des fonds propres pour 63.685€. Il ajoute que ce détail sera vu au moment de l'examen du budget 2011.

Mr. VIZZINI souligne que cette indication est intéressante. Par ailleurs, il souhaite connaître la source de la Dotation d'Actions Parlementaires.

Mr. DELMAS répond que cette dotation a été obtenue par l'intermédiaire de Mr. CHATILLON, sénateur de la Haute-Garonne.

Mr. VIZZINI souligne que cette précision est aussi très intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), décide

---

*Mme Laurence PUISSEGUR-GAZEAU regagne la séance.*

---

**7) Demande de subvention auprès du Département (acquisition de mobilier scolaire).**

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière du Conseil Général, dans le cadre de l'acquisition mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire La Bastide (devis présenté : Société UGAP d'un montant de 1 650.93 € HT, soit 1 974.51 € TTC).

**8) Travaux de restauration de la Halle de Grenade.**  
**Approbation du nouveau plan de financement.**

Madame LOUGE, Maire Adjoint, rappelle que, par délibération du 14.09.2010, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de restauration globale de la Halle. Suite à la possibilité d'obtenir un taux de subvention supérieur de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (50% au lieu de 30 %), elle indique qu'il y aurait lieu de revoir le plan de financement de l'opération.

Elle propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau plan de financement concernant le programme de travaux de restauration globale de la Halle, à savoir :

<u>Dépenses :</u>	H.T.	TTC
- Travaux de restauration globale de la Halle		
Tranche ferme (année 2011)	490.666,10 €	586.836,66 €
Tranche conditionnelle 1 (année 2012)	308.608,00 €	369.095,17 €
Tranche conditionnelle 2 (année 2013)	301.274,50 €	360.324,30 €
	-----	-----
	1.100.548,60 € HT	1.316.256,13 € TTC
<u>Recettes :</u>		
- Etat / DRAC (50 % du montant HT des travaux) .....		550.274,30 €
- Région (10 %) .....		110.054,86 €
- Département (20 %) .....		220.109,72 €
- Commune et Fondation du Patrimoine (20 % + TVA) .....		435.817,25 €
		-----
		1.316.256,13 €.

- de décider de solliciter l'attribution des aides financières auprès des organismes et au taux mentionnés dans le plan de financement.

Mr. VIZZINI souhaite savoir comment va être financée la part communale de 435.000 €.

Mr. SCHIELE répond qu'elle sera financée par emprunt.

Mr. le Maire liste les recettes de l'opération : DRAC : 586.860 € - Conseil Régional : 165.000 € - Conseil Général : 165.000 € - Emprunts : 35.000 € en 2010, 155.000 € en 2011.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les chiffres annoncés par Mr. le Maire sont différents de ceux figurant dans le nouveau plan de financement présenté par Mme LOUGE.

Mr. le Maire indique que le nouveau plan de financement n'a pas été intégré dans le budget et qu'il vient de donner les chiffres du budget.

Mr. VIZZINI pense que dans la logique, ce point aurait du être examiné après la présentation du budget. Il résume la situation : 435.000 € restent à la charge de la commune sur cette opération, 190.000 € seront financés dans le cadre d'un emprunt, le solde sur des fonds propres. Il demande si la commune connaît la part de la Fondation du Patrimoine.

Mr. le Maire répond que la contribution de la Fondation du Patrimoine viendra se substituer à la part communale mais, pour l'instant, elle n'est pas connue. Elle fait partie des fonds propres.

Mr. VIZZINI ajoute qu'il s'agit de fonds propres sauf si personne ne souscrit.

Mr. le Maire confirme.

Mr. LACOME précise que la part de la Fondation du Patrimoine figure dans la part communale car ce n'est pas une subvention publique.

Mr. SCHIELE ajoute que les travaux devraient démarrer en septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 20 voix pour, 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), et une abstention (Mme VOLTO), approuve le nouveau plan de financement concernant le programme de travaux de restauration globale de la Halle, tel que présenté par Mme LOUGE, et sollicite l'attribution des aides financières auprès des organismes et au taux mentionnés dans ce plan de financement.

#### 9) Eclairage public / Fourniture et pose de 9 horloges astronomiques en divers secteurs.

Mr. BOISSE, Conseiller Municipal délégué, indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux consistant en la fourniture et la pose de 9 horloges astronomiques en lieu et place des interrupteurs crépusculaires à photopile existants dans les coffres de commande d'éclairage public de la commune comptabilisant le plus de points lumineux (P55, P25, P5, P26, P48, P3, P67, P27 et P4).

Il précise que les avantages seraient les suivants :

- optimisation des heures d'allumage en fonction de la saison (réglage automatique de l'heure hiver/été),
- possibilité d'une coupure totale de l'éclairage suivant la programmation retenue (en respectant les exigences de la norme EN 13-201),
- gains en consommation électrique estimés à 5 % par an.

Le coût total de ce projet est estimé à 4.164 €.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1.206 €.

Mr. VIZZINI note que le SDEHG progresse et il s'en réjouit.

Mr. BOISSE ajoute que c'est aussi à la demande de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1.206 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la Commune.

#### **10) Acquisition de la parcelle F n° 1292 appartenant à Mme Veuve VIDONI Attilio, située chemin de St Sulpice.**

Mr. LACOME, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal, de décider de l'acquisition par la Commune de Grenade, à Mme Veuve VIDONI Attilio, moyennant l'euro symbolique, de la parcelle (fossé) située chemin de St Sulpice, cadastrée section F n° 1292, d'une contenance de 27 m<sup>2</sup>. Il sollicite l'autorisation de signer l'acte d'acquisition par acte administratif et propose de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

Mr. LACOME précise qu'il s'agit d'une régularisation d'un emplacement réservé prévu pour un élargissement de voie

Mme VOLTO demande où se situe cette parcelle.

Mr. LACOME indique qu'il s'agit d'un bout de fossé situé devant une maison, chemin de St Sulpice. Le terrain a été vendu mais ce bout de fossé a été oublié au moment de la vente. Il ajoute que cet acte sera passé en la forme administrative. Si le Conseil Municipal l'y autorise, il signera l'acte, et Mr. le Maire pour sa part l'authentifiera (Mr. le Maire ne pouvant pas signer et authentifier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de l'acquisition par la Commune de Grenade, à Mme Veuve VIDONI Attilio, moyennant l'euro symbolique, de la parcelle (fossé) située chemin de St Sulpice, cadastrée section F n° 1292, d'une contenance de 27 m<sup>2</sup>.
- autorise Monsieur LACOME, Maire Adjoint, à signer l'acte d'acquisition par acte administratif.
- décide du classement de cette parcelle dans le domaine public communal

#### **11) Admissions en non valeur / Budget de la Commune.**

Suite à la demande du Comptable Public,

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, les sommes

irrécouvrables suivantes :

-Année 2007 :	14.65 €
-Année 2008 :	29.65 €
-Année 2009 :	32.98 €

-----  
77,28 €.

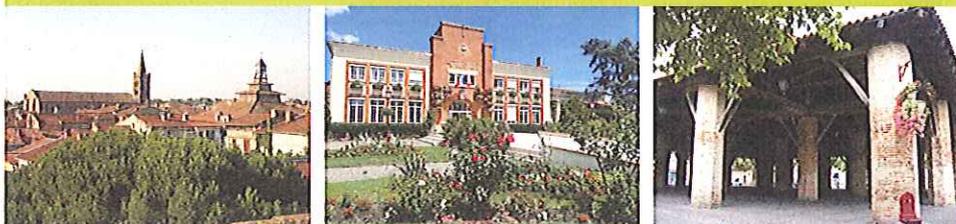
(motif de l'irrécouvrabilité invoqué par le Comptable : créances minimes).

## 12) Compte Administratif 2010 de la commune.

Mr. SCHIELE présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif de la commune :



### Compte administratif 2010



### La nature dans notre culture...

### Les recettes de fonctionnement 2010

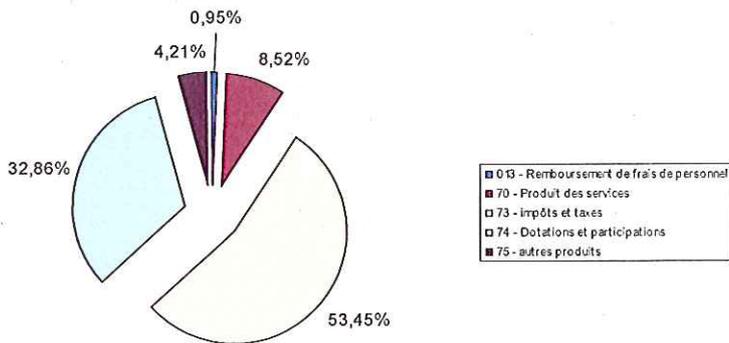
- Des dotations de l'Etat qui ont continué à baisser :
  - - 478 473 € en 2009
  - - 39 202 € en 2010
- Une reprise des recettes liées à l'activité immobilière
  - taxe additionnelle aux droits de mutations : +87 000 € environ
  - taxe sur la plus value des terrains nouvellement constructibles : + 25 000 € environ
- Une évolution plus modérée mais sensible des bases fiscales :
  - + 5.82 % pour les bases de Taxe d'habitation
  - +3.94 % pour les bases de la Taxe sur le Foncier bâtiqui ont produit environ 87 000 € de recettes fiscales complémentaires
- Des prestations de service de la CAF qui diminuent du fait des nouvelles modalités d'inscription et de décompte rendues obligatoires...
- qui engendrent également une diminution des redevances des services périscolaires versées par les parents



### La nature dans notre culture...



## Les recettes de fonctionnement



013 - Remboursement de frais de personnel	73 655,39 €
70 - Produit des services	658 335,03 €
73 - impôts et taxes	4 128 143,33 €
74 - Dotations et participations	2 537 776,16 €
75 - autres produits	325 404,47 €

La nature dans notre culture...



GRENADE  
SUR GARONNE



## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

- Une masse salariale régulée au prix d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par le personnel communal : -209 000 € environ
- Des économies réalisées sur les charges à caractère général
  - 22 500 € environ sur les achats d'équipements et les fournitures
  - 51 200 € environ sur les services extérieurs (maintenances, locations, réparations, achats de repas, etc.)
  - 21 000 € environ sur les publications, honoraires, frais de télécommunications.
- Des économies réalisées sur les charges de gestion courantes : environ 11 500 €
- Des dépenses moindres sur les charges financières (écriture comptable sur les ICNE)



GRENADE  
SUR GARONNE

La nature dans notre culture...

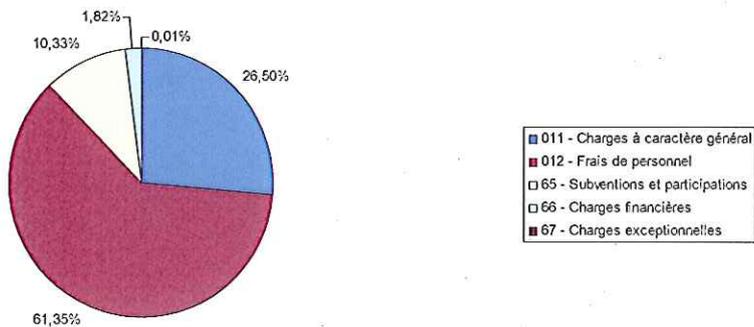
Mme VOLTO demande une précision à Mr. SCHIELE. Elle souhaite savoir si lorsqu'il parle de « dépenses de fonctionnement maîtrisées », il s'agit d'économies par rapport aux prévisions 2010 ou par rapport au réalisé de l'année précédente

Mr. SCHIELE répond qu'il s'agit d'économies par rapport aux prévisions 2010.

Mme VOLTO demande si un comparatif avec le CA 2009 a été fait.

Mr. VIZZINI indique qu'il a pour sa part, les chiffres du CA 2009 et qu'il interviendra plus tard. Concernant les frais de personnel, il dit qu'ils ont augmenté de 9 % par rapport au CA 2009, alors que Mr. SCHIELE annonce bizarrement une diminution de la masse salariale.

## Les dépenses de fonctionnement



011 - Charges à caractère général	1 865 516,71 €
012 - Frais de personnel	4 318 935,34 €
65 - Subventions et participations	727 157,44 €
66 - Charges financières	127 927,96 €
67 - Charges exceptionnelles	689,12 €

La nature dans notre culture...



GRENADE  
SUR GARONNE

## Résultats de la section de fonctionnement

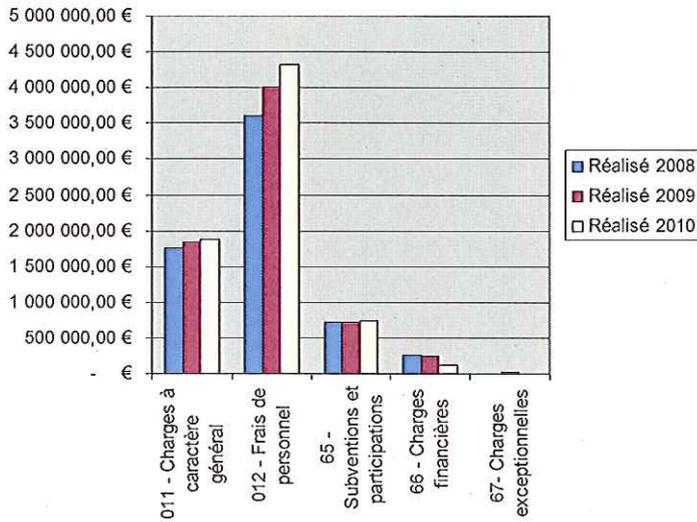
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2010	9 163 360.56 €	9 433 499.15 €
Report en section de fonctionnement		799 435.57 €
Total	9 163 360.56 €	10 232 934.72 €

La nature dans notre culture...



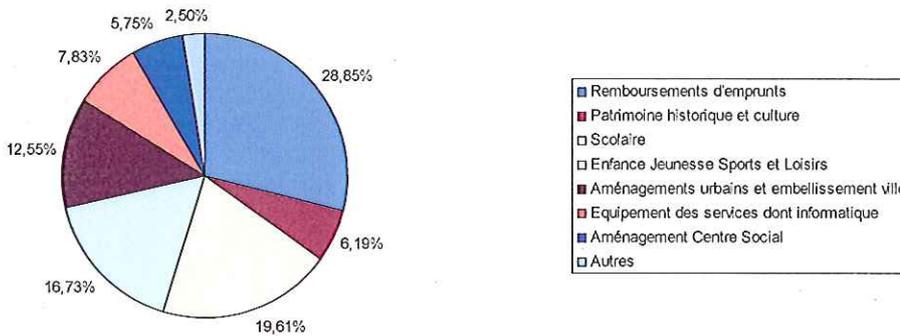
GRENADE  
SUR GARONNE

## Evolution des dépenses de fonctionnement



## Les dépenses d'investissement 2010

Répartition des Investissements 2010 (hors acquisition de terrains)



La nature dans notre culture...



## Les principales réalisations de 2010

- L'acquisition d'un terrain pour l'ALSH et la nouvelle école
- La fin des travaux sur l'école maternelle de la Bastide
- La réhabilitation de l'ancienne gare
- Le début de travaux pour l'aménagement du Centre Social
- Les études de maîtrise d'œuvre et début de travaux sur l'ALSH
- Les études de réhabilitation de la Halle
- La suite des études sur le PLU, le Plan Global de déplacements et les aménagements urbains
- Des participations à la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements de voirie sécurisés
- L'étanchéité du bassin de la piscine
- Des efforts d'embellissement ( fleurissement, illuminations) et la propreté de la ville
- Une amélioration de l'équipement des services
- La création d'un nouveau site internet
- L'étude « Maîtrise d'Œuvre » nouvelle école (chemin de Montagne)

La nature dans notre culture...



GRENADE  
SUR GARONNE

## Les principaux reports sur 2011

- Le versement au SMEA d'une partie des excédents des budgets de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- Des paiements sur les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de la Bastide
- La suite des études du PLU et d'aménagements urbains
- Le paiement des travaux d'installation de la sirène
- Un complément d'équipement informatique des services

La nature dans notre culture...



GRENADE  
SUR GARONNE

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	9 163 360,56 €	9 433 499,15 €
	Section d'investissement	3 573 598,55 €	2 654 307,73 €
<b>Reports de l'exercice N-1</b>			
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	- €	799 435,57 €
	Report en section d'investissement	- €	259 316,50 €
<b>Total réalisations et reports</b>		<b>12 736 959,11 €</b>	<b>13 146 558,95 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>			
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	410 055,26 €	1 323 649,03 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>410 055,26 €</b>	<b>1 323 649,03 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>			
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	9 163 360,56 €	10 232 934,72 €
	Section d'investissement	3 983 653,81 €	4 237 273,26 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>13 147 014,37 €</b>	<b>14 470 207,98 €</b>

La nature dans notre culture...

GRENADE  
SUR GARONNE

Mr. DELMAS demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent s'exprimer.

Mr. VIZZINI indique qu'il n'a pas la même analyse des chiffres. D'après lui, il est plus juste de comparer deux comptes administratifs entre eux, plutôt qu'un compte administratif et un budget. Il explique que si l'analyse n'est pas ainsi faite, on obtient une vision inexacte des choses. Il pense que le budget 2010 n'a pas été construit de manière sincère. Comparer le compte administratif au budget 2010, conduit à de fausses conclusions. On obtient un résultat qui s'améliore en minimisant les recettes et en augmentant artificiellement les dépenses prévues.

Il ajoute qu'il a comparé les comptes administratifs des trois derniers exercices (2008-2009-2010) et que cet exercice lui a permis de mettre en évidence des tendances. Il propose de les faire partager au Conseil Municipal :

- Sur les produits de gestion courante, la Majorité ne cesse de répéter que les dotations de l'Etat continuent de baisser, alors qu'elles sont en augmentation de 6% (2.388.000€ en 2009, 2.537.000€ en 2010). Par ailleurs, les produits des services ont eux aussi augmenté de 6%. Au final, les produits de gestion courante représentent 7.403.000€, soit une augmentation de 7% par rapport à 2009. Ce qui est une bonne chose pour la commune de Grenade.
- En ce qui concerne les dépenses de gestion courante, comme cela a été dit, un effort a été fait sur les achats consommés. Cette économie de l'ordre de 20.000€, a hélas été compensée par une augmentation de 21% des charges externes. On passe de 743.000 € à 897.000€. Ce qui donne un résultat de dépenses en légère baisse, de l'ordre de -2% (soit environ 1.793.000€).
- Sur la valeur ajoutée des services : Lorsqu'on enlève les dépenses aux produits, on obtient 5.610.000€ au CA 2010, soit une augmentation de 11% par rapport à 2009.
- Les charges courantes :  
Si l'on compare le CA 2009 et le CA 2010, les charges nettes de personnel, contrairement à ce qui a été dit, n'ont pas baissé mais augmenté de 9%. On est passé de 3.900.000€ à 4.300.000€. Sur 3 ans, l'augmentation représente 20 %.

Mr. SCHIELE demande à Mr. VIZZINI, s'il a tenu compte des CAE et du remboursement du SMEA, de l'ordre de 150.000€.

Mr. VIZZINI répond affirmativement et fait remarquer que l'on est loin des 4.300.000€.

Globalement, les charges courantes ont augmenté de 4% de 2009 à 2010, l'excédent brut représentant 543.000€.

- Le résultat global de l'exercice 2010 s'élève à 377.000€. Si l'on compare ce chiffre, les 560.000€ d'emprunts en capital contractés par la commune, on arrive à un autofinancement négatif.

Mr. VIZZINI fait remarquer que l'année 2010 est la plus mauvaise année de gestion de la commune, depuis 2005.

Pour résumé, il indique qu'au CA 2010, en fonctionnement :

- les recettes des services augmentent de 7%,
- les dépenses des services diminuent faiblement de -2%,
- les dépenses de personnel : +9% sur l'année (+20% sur 3 ans). La commune traîne un véritable boulet.
- l'excédent brut de gestion diminue de -20%,
- le résultat global est stable autour de 370.000 €, grâce à une baisse des charges financières
- la capacité d'autofinancement devient négative (-182.000€) à cause du remboursement en capital des emprunts (466.000€) et des prêts relais (134.000€).

Mr. VIZZINI dit qu'il n'est pas décent de voir des emprunts avoisinant les 1.400.000€, Il explique que le projet du CLSH lui tient autant à cœur qu'à Mr. DELMAS. Toutefois, compte tenu de la situation financière de la commune, le fait d'accumuler plusieurs gros projets sur une année, lui paraît tout à fait loufoque.

Pour ce qui est de l'investissement :

Les recettes représentent 3.900.000€ dont

604.000€ : emprunt
258.000€ : FCTVA
86.000€ : TLE
1.800.000€ : Cessions immobilières (terrains Battistel, Croix de Lamouzie (1.200.000€), ...).

Concernant le terrain de la nouvelle école, Mr. VIZZINI souhaite préciser que, contrairement à ce qui a été dit, il s'agit bien d'un échange de terrain avec le terrain situé Croix de Lamouzie, et non pas d'une acquisition. Le terrain n'a pas été payé, malgré ce que Mr. LACOME a tenté de démontrer. D'un point de vue comptable, c'est un échange, avec une dépense et une recette qui s'équilibre.

Les dépenses d'investissement représentent un total de 3.983.000€ :

- engagées : 2.800.000€ dont 1.500.000€ pour le terrain de la nouvelle école chemin de Montagne et 1.300.000€ pour de petits projets.
- remboursement capital emprunts : 560.000€ (avec 2 prêts relais).

Mr. VIZZINI s'interroge sur ces 3.983.000€, quand on sait que les projets majeurs (l'ALSH, le groupe scolaire, le Cours Valmy, la restauration de la Halle) n'ont pas démarré.

Mr. VIZZINI propose aux élus du groupe minoritaire de ne pas voter ce compte administratif 2010. Il propose de fournir son analyse et demande à ce qu'elle soit insérée dans le procès-verbal de réunion (*voir document joint en annexe*).

Mr. DELMAS propose de passer au vote.

Mr. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 6 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), approuve le compte administratif 2010 de la Commune.

Mr. le Maire regagne la salle.

### 13) Affectation du résultat d'exploitation 2010.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT Compte Administratif 2009	VIREMENT A LA SECTION INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	259.316,50 €		- 919.290,82 €	410.055,26 €	913.593,77 €	253.619,45 €
				1.323.649,03 €		
FONCT.	799.435,57 €	- €	270.138,59 €			1.069.574,16 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2010</b>	1.069.574,16 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP ( c/ 1068 )	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves	469.574,16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	600.000,00 €
<b>Total affecté au 1068</b>	469.574,16 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2010</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Mr. VIZZINI prend la parole pour dire qu'il suffit de comparer le résultat de l'année 2009 à celui de l'exercice 2010, pour se rendre compte de l'exactitude de la démonstration qu'il a tentée de faire au point précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), décide d'affecter le résultat 2010 comme proposé par Mr. SCHIELE.

#### 14) Bilan des cessions et des acquisitions immobilières - Année 2010.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal, le bilan des cessions et des acquisitions immobilières intervenues au cours de l'année 2010 :

ACQUISITIONS 2010								
Emission mandat de paiement	Date de l'acte	Date de la délibération	Désignation du bien	Références cadastrales	Contenance	Vendeur	Prix d'achat	Honoraires
21.04.2010	24.11.2009	09.09.2009	22, rue de Fontaine + lieu-dit « Vézian »	D n° 243 et 244	5815 m <sup>2</sup>	Consort BATTISTEL	332.500 €	4.609,98 €
20.12.2010	30.06.2010	21.06.2010	Lieu-dit « Mélican »	F n° 130	26548 m <sup>2</sup>	Consorts PENAZZO-BOSC	1.200.000 €	7.577,75 €

CESSIONS 2010							
Emission titre de recettes	Date de l'acte	Date de la délibération	Désignation du bien	Références cadastrales	Contenance	Acquéreur	Prix
01.06.2010	29.12.2009	08.12.2009	22, rue de Fontaine + lieu-dit « Vézian »	D n° 243 et 244	5815 m <sup>2</sup>	Société PROMOLOGIS	354.600 €
20.12.2010	30.06.2010	21.06.2010	Lieu-dit « Croix de Lamouzie »	F n° 1590	27974 m <sup>2</sup>	Consorts PENAZZO-BOSC	1.200.000 €
---	25.08.2010	19.05.2009	Lieu-dit « Plaine de la Porte de Verdun »	C n° 2502	11762 m <sup>2</sup>	Département de la Haute-Garonne	à titre gratuit

Le Conseil Municipal prend acte.

## 15) Bilan des marchés publics / Année 2010.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, la liste des marchés passés en 2010, en procédure adaptée ou formalisée. Il rappelle que le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 relevait le seuil selon lequel un marché public pouvait être passé sans publicité ni mise en concurrence préalable de 4.000 € à 20.000 €. Dans une décision du 10 février 2010, le Conseil d'Etat a annulé partiellement ce décret en tant qu'il relève le seuil applicable aux marchés passés selon la procédure adaptée à 20 000 €. Cette annulation engendre le retour au seuil de 4.000 € HT. La prise d'effet de cette annulation est prononcée au 1<sup>er</sup> mai 2010. Ce tableau prend en compte ces seuils.

Type de marché	Type de procédure	Objet	Montant marché (en € HT)	Attributaire du marché
Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée	2010-01-1-MO Appel à candidature en vue du choix d'un maître d'oeuvre pour des travaux de restauration de la Halle	forfait définitif de rémunération fixé à 79 789,77 € H.T	Sarl W-architectures VOINCHET (Toulouse)
Travaux	Procédure adaptée	2010-01-2-T Travaux de réhabilitation et extension de l'ancienne gare en PIJ et bureaux administratifs	Montant total après avenant : = 201 508.13 € HT  Lot 1 : 78 080,61 € HT Lot 2 : 22 913,39 € HT Lot 3 : 20 499,60 € HT Lot 4 : 12 715,44 € HT Lot 5 : 6 285,82 € HT Lot 6 : 17 327,63 € HT Lot 7 : 25 000,00€ HT Lot 8 : 7.111,44 € HT Lot 9 : 11.594,20 € HT	Gros oeuvre : Bouillin menuiserie : Gemin serrurerie : Sali Plâtrerie : Nin Sols souples : Ferran Courant faibles/forts : Allez Plomberie/chauffage : BR Génie Climatique Peintures : SPIDECO Façades : Franco façades
Prestation intellectuelle	Procédure adaptée	2010-02-4-PI RECONDUCTIBLE POUR LA MAINTENANCE Conception, réalisation et maintenance du site Internet de la commune	Conception site internet : 2.800 € HT Réalisation site internet : 4.800 € HT Maintenance site internet : 780 € HT	KAPSICUM (LESCAR 64)
Fournitures	Procédure adaptée	2010-03-7-FC RECONDUCTIBLE Habillement des services techniques municipaux	Marché à bon de commande : Montant global min. : 8.300 € HT Montant global max. : 12.000 € HT	Lots 1 « vêtement », 2 « protection pieds » et 3 « protection mains » : LIGNE T Lot 4 « protection tête » : Colombié Cadet
Fournitures courantes et services	Procédure adaptée	2010-03-10-FCS Installation, exploitation et maintenance de mobilier urbain	0€ Rémunération sur exploitation panneaux publicitaire	ATTRIA 29 rue Saint Joseph TOULOUSE
Services	Procédure adaptée	2010-03-11-S RECONDUCTIBLE Entretien de la piscine municipale	Montant total 20.884,00€ HT  Lot 1 « Nettoyage des plages, bassins et sanitaires de la piscine » 12.384,00 € lot 2 « Maintenance /Entretien des installations de traitement de l'eau de la piscine » : 8.500,00 € HT	Gâches Chimie pour l'ensemble du marché
Travaux	Procédure adaptée	2010-03-12-T Réhabilitation de la maison Chiomento en Centre Communal d'Action Sociale	Montant global : 946 294,72 € HT  Lot 1 37.350,00 € Lot 2 289.000,00 € Lot 2b 82.013,40 € Lot 3 78.679,00 € Lot 4 132.404,66 € Lot 5 31.128,50 € Lot 6 54.807,50 € Lot 7 82.684,01 € Lot 8 46.631,00 € Lot 9 90.498,51 € Lot 10 24.000,00 € Lot 11 4.972,24 €	VRD : SACCON Démolition : BOUILLIN Enduits : THOMAS et DANIZAN Ossature bois : BEGUE Menuiserie int. : GEMIN Menuiserie ext. : GEMIN Cloisons : ETP Peinture : SPIDECO Electricité : OCCITANE D'ELECTRICITE Plomberie/Ventilation : QUERCY CONFORT Ascenseur : CID Espaces verts : CLARAC et Cie
Fournitures	Procédure adaptée	2010-05-18-FC Matériel réseau Ethernet - Pont Laser Ethernet	7 439.80 € HT (8.898,00 € TTC)	SELEXIUM NEXTWARE
Fournitures courantes et services	Appel Offres	2010-05-19-FC RECONDUCTIBLE Fourniture et livraison en liaison froide de repas pour restaurations scolaires, accueils de loisirs et la halte-garderie	Marché à bon de commande : Unitaire maternelle : 2.27 € Unitaire élémentaire : 2.32 € Unitaire Halte Garderie : 2.70 €	ANSAMBLE (Toulouse)
Fournitures	Procédure adaptée	2010-05-20-FC Dispositif de sécurité - sirène	27 277 € HT après avenant	ENERGIE +
Services	Procédure adaptée	2010-06-25-PI Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'aménagements urbains sur la commune de Grenade	aucune offre remise. sur la base des articles 28-4 et 35 II du CMP : négociation sans remise en concurrence ni publicité préalable (début 2011)	

Fournitures courantes	Procédure adaptée <b>RECONDUCTIBLE</b>	2010-06-29-FC Fournitures d'articles et de produits d'entretien pour les services municipaux	Enveloppe budgétaire : Marché à bon de commande : Max : 30.000 € HT annuel	Lot 1 produit entretien : SODISCOL (St Alban) Lot 2 matériel d'entretien et de nettoyage jetable : Transgourmet (Castelnaud) Lot 3 petit matériel d'entretien : Transgourmet (Castelnaud)
Services	Procédure adaptée	2010-06-30-S Dégraissage des installations d'extraction des vapeurs grasses des cuisines scolaires	620 € HT soit 741,52 € TTC	ISS 10 avenue de Larriou 31100 TOULOUSE
Travaux	Procédure adaptée	2010-08-31-T Restauration de l'orgue de l'Eglise	Total : 57 963,12 € HT Lot 1 "maçonnerie" : 32.615,26 € HT Lot 2 "peinture murale" : 25 347,86 € HT	Atelier d'autant SELE
Travaux	Procédure adaptée	2010-09-32-T Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement	Total offre de base +option : 1 836 291,29 € HT  98 448,50 € HT 296 837,97 € HT 545 795,65 € HT 88 880,00 € HT 90 697,00 € HT 141 080,00 € HT 35 249,00 € HT 30 320,14 € HT 9 741,64 € HT 32 902,08 € HT 46 117,50 € HT 73 618,84 € HT 110 000,00 € HT 56 962,88 € HT 149 900,71 € HT 29 739,38 € HT	Lot 1 VRD : Malet Lot 2 GO : Bouillin Lot 3 Charpente : Rivière Lot 4 Men. Ext. : Sati Lot 5 Serrurerie : Sati Lot 6 Plâtrerie : Nin Lot 7 Cl amov. : Algaflex Lot 8 sol souple : Polyprom Lot 9 Résine : Arri-TB Lot 10 carrelage : CLC Lot 11 peinture : Roudié Lot 12 men.int. : Banzo Lot 13 électricité : CBB Lot 14 Plomberie : GTVS Lot 15 Chauffage : UCF Lot 16 Espaces verts : Salar
travaux	Procédure adaptée	2010-10-38-T Reprise de 10 concessions abandonnées à l'ancien cimetière	4.180,60 € HT soit 5.000,00 € TTC	Pompes funèbres BARRUE 17 rue Gambetta 31330 Grenade
Services	Procédure adaptée	2010-12-39-S Capture ramassage et transport en fourrière des animaux errants blessés ou décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière animale	par an et par habitant :  0.681 € HT, soit 0.814 € TTC  0.281 € HT, soit 0.336 € TTC	Lot 1 : capture ramassage et transport en fourrière SACPA (47700 Pindères) Lot 2 : exploitation fourrière animale SACPA (47700 Pindères)
Services	Reconduction Marché notifié en 2009	Impression du bulletin municipal et du flash de la commune	Marché à bon de commande : avec augmentation du nombre de publication à 3800 exemplaires Montant global min. : 12.800 € HT Montant global max. : 27.000 € HT	Imprimerie MENARD

Le Conseil Municipal prend acte.

#### 16) Formation des élus - Année 2010.

Monsieur DELMAS, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal, le récapitulatif des formations suivies par les élus au cours de l'année 2010 et dispensées par l'Agence Technique Départementale :

Nom et qualité	Thème	Date	Durée	lieu
ANDRE Rémy, Maire	La maîtrise du foncier et des techniques d'aménagement	27/04/2010	9h-17h	Menville
ANDRE Rémy, Maire	Les techniques de négociation avec un candidat	19/05/2010	9h-17h	Beauzelle
DELMAS Jean-Paul, 1 <sup>er</sup> Adjoint	La préparation et le montage d'un budget communal dans une collectivité de plus de 3500 habitants	27/01/2010	9h-17h	Fronton
DELMAS Jean-Paul, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Le Plan Communal de Sauvegarde	05/02/2010	9h-13h	Grenade
SCHIELE Marc, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	La préparation et le montage d'un budget communal dans une collectivité de plus de 3500 habitants	27/01/2010	9h-17h	Fronton
LACOME Jean-Luc, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	La maîtrise du foncier et des techniques d'aménagement	27/04/2010	9h-17h	Menville
LACOME Jean-Luc, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	Les modalités de la mise à disposition par la Mairie de locaux communaux à des tiers	28/04/2010	9h-12h	Le Castéra
LACOME Jean-Luc, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	Le financement des équipements publics (TLE, PVR, ...)	11/05/2011	9h-17h	Martres Tolosane
LACOME Jean-Luc, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	Le pilotage financier et juridique d'une opération d'aménagement	15/10/2010	9h-17h	Menville

ZAMPROGNO Brigitte, Conseillère Municipale	Les relations du Maire avec les associations	17/06/2010	9h-17h	Samouillan
SOULAYRES Guillaume, Conseiller Municipal	La préparation et le montage d'un budget communal dans une collectivité de plus de 3500 habitants	27/01/2010	9h-17h	Fronton

Mr. le Maire ajoute que les formations dispensées par l'ATD sont diverses et variées. Il précise que le programme de formation est diffusé régulièrement aux conseillers. Il juge ces formations très intéressantes et invite les conseillers à s'y inscrire.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **17) Bilan des Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2010.**

Monsieur SCHIELE, Maire Adjoint, communique au Conseil Municipal, le bilan des crédits de paiements 2010, à savoir :

Opération	Prévisionnel 2010	Réalisé 2010
n° 1-2010 : Réhabilitation de l'ancienne gare	240 000.00 €	177 223.07 €
n°2-2010 : Espace Intergénérationnel rue des Jardins	160 000.00 €	106 676.72 €
n°3-2010 : Restauration de la travée de l'Eglise	3 500.00 €	- €
n°4-2010 : Restauration de l'orgue	- €	- €
n°5-2010 : Restauration Halle Jean Moulin	51 500.00 €	44 846.19 €
n°6-2010 : Construction d'un ALSH	135 000.00 €	109 316.79 €
n°7-2010 : Réhabilitation de l'aile Est de l'ancien collège	20 000.00 €	- €
n°8-2010 : Aménagement Chemin de Montagne	4 000.00 €	- €
n°9-2010 : Réhabilitation patrimoine scolaire	20 000.00 €	- €
n°10-2010 : Réhabilitation Patrimoine bâti	8 250.00 €	- €

Mr. VIZZINI remarque un écart entre la prévision et le réalisé. Il indique que c'est normal mais ce qui est surprenant et qui l'interroge, c'est que cet écart soit toujours dans le même sens, c'est-à-dire que le réalisé soit systématiquement inférieur au prévisionnel.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **18) Comptes de Gestion 2010.**

#### Commune.

Suite à l'approbation et à l'arrêt définitif du Compte Administratif de l'exercice 2010, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'émettre un avis sur le compte de gestion du Trésorier, afférent au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2010, dans la mesure où il est conforme aux résultats du Compte Administratif,
- de donner quitus au Trésorier concernant sa gestion 2010.

#### Service de l'Eau Potable et Service de l'Assainissement.

Dans la mesure où les Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement ont conservé leur existence au 1er janvier 2010, afin de permettre les opérations de fusion comptable avec le budget principal, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, indique que des comptes de gestion ont été édités, qui font apparaître les résultats à la clôture 2009 et leur apurement en 2010.

Sachant que ces opérations de fusion doivent être validées par la signature de l'ordonnateur, les comptes de gestion 2010 des Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement, après avoir été présentés, sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes de gestion 2010 des Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

## 19) Tarifs des services communaux.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services communaux, comme suit :

SERVICES	Rappel Tarifs 2010	TARIFS 2011	Entrée en vigueur
<b>Cimetières / Concessions</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
Tombe – concession 15 ans	72,00 €	73,00 €	
Tombe – concession 30 ans	156,00 €	159,00 €	
Caveau	543,00 €	554,00 €	
Tombe préfabriquée (2 places)	1647,00 €	1.680,00 €	
Tombe préfabriquée (4 places)	2383,00 €	2.431,00 €	
Concession ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Tombe pleine terre : concession 15 ans	36 €/m <sup>2</sup>	37,00 €/m <sup>2</sup>	
concession 30 ans	78 €/m <sup>2</sup>	80,00 €/m <sup>2</sup>	
- Caveau	90,50 €/m <sup>2</sup>	92,00 €/m <sup>2</sup>	
Monument ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :			
- Monument existant sur des concessions de ≥ aux superficies prévues pour les caveaux dans le règlement communal des cimetières (≥ 6 m <sup>2</sup> )	2383,00 €	2.431,00 €	
- Monument existant sur des concessions de superficie > à 2 m <sup>2</sup> et < à 6 m <sup>2</sup> (superficie des caveaux futurs fixés par le règlement communal des cimetières)	1310,00 €	1.336,00 €	
Identification des concessions	4,20 €	4,30 €	
Colombarium – concession de 15 ans	206,00 €	210,00 €	
Colombarium – concession de 30 ans	401,00 €	409,00 €	
Renouvellement Concession	93,00 €	95,00 €	
Taxe d'inhumation, exhumation	62,00 €	63,00 €	
Taxe de dispersion des cendres	62,00 €	63,00 €	
Taxe pour dépôt d'urne	62,00 €	63,00 €	
Cimetière dépositaire de 1 à 6 mois (par mois)	30,00 €	31,00 €	
Cimetière dépositaire plus de 6 mois (par mois)	68,00 €	70,00 €	
Vacation funéraire	22,00 €	23,00 €	
<b>Photocopies</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
A4 noir	0,13 €	0,15 €	
A3 noir	0,23 €	0,25 €	
<b>Piscine</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
Entrée Générale (gratuité avant 4 ans)	2,10 €	2,20 €	
Tarif réduit / 10 entrées	16,00 €	16,50 €	
Entrée "groupe"	1,50 €	1,60 €	
Entrée « titulaire Pass Grenade ou Carte Jeune »	1,00 €	1,00 €	
Leçon de natation (carte 5 séances)	26,50 €	28,00 €	
Aquagym (carte 5 séances)	15,50 €	16,00 €	
Animations sportives tout public	0,00 €	0,00 €	
<b>Minibus</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
Caution	520,00 €	520,00 €	
Location	19,00 €	20,00 €	
<b>Location sonorisation aux associations de Grenade</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
Caution sono 1000 watts	950,00 €	950,00 €	
Caution sono 300 watts	400,00 €	400,00 €	
<b>Participation aux frais de fonctionnement</b>			<b>1<sup>er</sup> Mai 2011</b>
<b>Cinéma (/jour)</b>	355,00 €	362,00 €	

<b>Salles de réunion :</b>			
Bureau de permanence		20 € / ½ journée 40 € / journée	
Salle de réunion (capacité ≤30 personnes)	42 € / ½ journée	43 € / ½ journée 86 € / journée	
Salle pour organisme de formation (location à l'année)	165,00 €/mois	169,00 € / mois	
Locaux organisme de formation 1 <sup>er</sup> étage pavillon Nord de l'ancien collège (location à l'année)	156,00 €/mois	159,00 € / mois	
<b>Cantine Ancien Collège ou salle du Préau (/jour)</b>			
- Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €	
- Particuliers et autres Grenade 1 jour	147,00 €	150,00 €	
- Particuliers et autres Grenade 2 jours	225,00 €	230,00 €	
- Extérieurs 1 jour	225,00 €	230,00 €	
- Extérieurs 2 jours	339,00 €	346,00 €	
- Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles	79,00 € la demi-journée	81,00 € la demi-journée	
<b>Caution salles ancien collège</b>			
- Caution grande salle	832,00 €	832,00 €	
- Caution petite salle	200,00 €	200,00 €	
<b>Salle du Foyer de St Caprais</b>			
- Location / jour	92,00 €	94,00 €	
- Caution	520,00 €	520,00 €	
<b>Hall de la Salle des Fêtes (/jour)</b>			
- associations de Grenade	0,00 €	0,00 €	
- particuliers + autres	144,00 €	147,00 €	
- nettoyage (éventuel)	38,00 €	39,00 €	
<b>Salle des Fêtes :</b>			
Associations de Grenade (non lucratif)	0,00 €	0,00 €	
Associations de Grenade (lucratif culturel)	94,00 €	96,00 €	
Associations de Grenade (lucratif autre que culturel)	192,00 €	196,00 €	
Associations extérieures mais de la Communauté de Communes	472,00 €	481,00 €	
Associations ext. hors Communauté de Communes	958,00 €	977,00 €	
Particuliers de Grenade (y compris pour le mariage d'enfants de Grenadains)	389,00 €	397,00 €	
Particuliers Extérieurs	1.015,00 €	1.035,00 €	
Organisation de salons professionnels (5 jours)	3.000,00 €	3.060,00 €	
Entretien services techniques (obligatoire)	60,00 €	61,00 €	
Caution Nettoyage	102,00 €	102,00 €	
Caution Salle	1.000,00 €	1.000,00 €	
<b>Bibliothèque :</b>	10,20 €	10,40 €	1 <sup>er</sup> Mai 2011
<i>droit d'inscription pour l'année, pour les adultes actifs en CDI</i>			
<b>Halte-garderie :</b>			1 <sup>er</sup> Mai 2011
<i>Taux horaire</i>	<i>calculé en fonction des revenus de la famille et du plancher &amp; plafond de la CAF</i>		
<i>Complément pour enfants domiciliés à l'Extérieur</i>	1,50 €/ heure	1,55 €/heure	
<b>Relevé matrice cadastrale (le relevé)</b>	2,80 €	2,90 €	1 <sup>er</sup> Mai 2011
<b>Disques de stationnement (le disque)</b>	1,10 €	1,10 €	1 <sup>er</sup> Mai 2011
<b>Participation pour « non réalisation place de stationnement »</b>	1.850,00 €	2.000,00 €	1 <sup>er</sup> Mai 2011

DROITS DE PLACE :			1 <sup>er</sup> Mai 2011
<b>Marché (facturation au trimestre)</b>			
Abonnés (/m)	0,26 €	0,28 €	
Volants (/m)	0,69 €	0,75 €	
Minimum	2,25 €	2,40 €	
Participation consommation électrique (/mois)	---	3,00 €	
<b>Manifestations sur la voie publique :</b>			
Foire St luc	3,40 € / ml	3,60 € / ml	
Autres (vide-greniers, braderie, marchés de nuit, marché de Noël ...)	3,00 € / ml	3,00 € / ml	
<b>Exposition de véhicules (concessionnaires automobiles) :</b>	3,50 € / véhicule	3,70 € / véhicule	
<b>Manèges</b>	par emplacement : gros métiers : 132,00 € moyens métiers : 66,00 € petits métiers : 27,00 €	par emplacement : gros métiers : 132,00 € moyens métiers : 66,00 € petits métiers : 27,00 €	
<b>Occupation du domaine public :</b>			
Droit de stationnement pour l'implantation de locaux provisoires sur le domaine public communal (autorisée dans le cadre d'une permission de voirie)	8,15 €/m <sup>2</sup> /mois	8,60 €/m <sup>2</sup> /mois	1 <sup>er</sup> août 2011
Terrasse restaurant		9,35€/m <sup>2</sup> /an 4,77€/m <sup>2</sup> /semestre	Tarifs applicables depuis le 25 janvier 2011  (cf délibération du Conseil Municipal du 25.01.2011)
Terrasse café		6,80€/m <sup>2</sup> /an 3,50€/m <sup>2</sup> /semestre	
Etalage		5,56 € / m <sup>2</sup> / an 2,88 € / m <sup>2</sup> / semestre  0,55 € / m <sup>2</sup> / an (1 jour par semaine)	
Appareil de distribution		11,41 € / unité / jour 34,55 € / unité / trimestre 138,20 / unité / an	
Chevalet publicitaire (1 par commerce)		0,24 € / jour 0,46 € / week-end 5,27 € / mois 12,88 € / trimestre 36,50 € / an	
Chevalet de presse (2 par commerce)		0,24 € / unité / jour 0,46 € / unité / week-end 5,27 € / unité / mois 12,88 € / unité / trimestre 36,50 € / unité / an	
Occupation domaine public inférieure à 4 m <sup>2</sup>		0,00 €	

Mr. DELMAS demande s'il a des questions ou des remarques concernant ces tarifs.

Mr. VIZZINI note simplement que l'inflation a été appliquée sur les tarifs communaux 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des services communaux, conformément à la proposition de Mr. SCHIELE.

## 20) Vote du taux des taxes communales.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes communales, comme suit :

	<i>Rappel taux 2010</i>	<i>Taux 2011</i>
Taxe d'habitation	14.73 %	<b>15.17 %</b> ,
Taxe foncier bâti	28.12 %	<b>28.12 %</b>
Taxe foncier non bâti	96.04 %	<b>96.04 %</b>

Mr. SCHIELE propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 3%, qui passerait de 14.73% à 15.17%, et de ne pas toucher aux autres taxes, qui sont d'après lui, suffisamment élevées, comparé aux moyennes nationales et départementales.

Mr. DELMAS demande s'il y a des remarques.

Mr. VIZZINI indique qu'il n'a pas a priori les mêmes sources que Mr. SCHIELE. Il précise qu'il s'est rendu sur le site du MINEFI, et qu'il a pu constater que Grenade n'était pas du tout dans la moyenne départementale. Elle est largement au dessus en termes de taxe d'habitation.

Mr. SCHIELE répond que c'est faux.

Mr. VIZZINI ajoute que cela dépend de ce que Mr. SCHIELE entend par moyenne départementale. Il lui demande s'il a bien comparé Grenade à des villes de 5 à 10.000 habitants, c'est-à-dire à des villes de même strate.

Mr. le Maire interroge Mr. VIZZINI. Il souhaite savoir s'il compare par rapport à 2010, 2011 ou par rapport à 2009.

Mr. VIZZINI répond que la référence est 2009. Il pense que le fait de toucher à la taxe d'habitation est profondément injuste au niveau social car elle touche tout le monde, y compris les familles défavorisées. Augmenter le taux de la taxe d'habitation, plutôt que celui de la taxe foncière, le dérange par principe. De plus, il aurait apprécié d'avoir un argumentaire qui explique cette augmentation de la taxe d'habitation. D'après lui, c'est important de justifier la hausse.

Mr. SCHIELE répond que cette augmentation est nécessaire afin de compenser l'inflation sur 3 ans. Elle a représenté 3.5% en 2010 et elle représentera 3 % en 2011.

Mr. VIZZINI rappelle que depuis 2001, les impôts locaux n'avaient pas augmenté à Grenade. Or, depuis 2001, il y a de l'inflation.

Mr. SCHIELE fait remarquer que par le passé, une augmentation importante de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de l'ordre de 28 % , avait été appliquée sur 2 ans. Il ajoute qu'il n'avait jamais connu une telle augmentation.

Mr. VIZZINI l'accorde mais signale que depuis cette date, les taux n'avaient pas bougé. Il revient sur la justification donnée par le groupe majoritaire pour justifier l'augmentation du taux de la taxe d'habitation, à savoir un rattrapage de l'inflation.

Mr. SCHIELE indique que c'est la seule taxe, au regard de la moyenne départementale, sur laquelle la commune pouvait intervenir. Il précise que Grenade est n° 3 en Haute-Garonne pour ce qui est de la taxe foncière sur le bâti ; Grenade est à 28%, la moyenne départementale est à 20%. Il ajoute que les grenadains paient autant de foncier que les blagnacais, alors que les équipements ne sont pas équivalents.

Mr. SCHIELE termine en indiquant que si on touchait aujourd'hui à la taxe foncière, ce serait une véritable révolution. D'après lui, tout le monde n'a pas les moyens de payer le foncier à Grenade, c'est énorme.

Mr. VIZZINI attire l'attention des conseillers sur les propos tenus par Mr. SCHIELE : Mr. SCHIELE estime que le fait de toucher à la taxe foncière provoquerait une révolution alors que si on augmente la taxe d'habitation, ce ne sera pas le cas.

Mr. SCHIELE souligne que l'augmentation ne représente que 3%, et on reste de toute façon en deçà de la moyenne.

Mr. VIZZINI dit ne pas être convaincu par les réponses apportées par Mr. SCHIELE. D'après lui, lorsqu'on décide d'une augmentation des impôts locaux, on se réfère en général à un budget. On augmente les taxes lorsqu'on a besoin de financements. C'est un argument surtout lorsqu'on a de grands projets. Il indique qu'il aurait aimé que Mr. SCHIELE lui dise cela. La seule explication donnée au Conseil Municipal a été la suivante : on ne touche pas à la taxe foncière pour ne pas avoir la révolution, et on augmente la taxe d'habitation car le taux est inférieur à la moyenne.

Mr. SCHIELE fait remarquer que les taxes ne sont jamais augmentées par plaisir. Le groupe Majoritaire en a débattu, tout le monde n'était pas d'accord et un vote a eu lieu.

Mr. ANDRE indique que la commune a des projets qui correspondent à des besoins. Elle doit trouver des recettes pour financer ces projets ; l'impôt en est une. Il fait observer qu'en 2008 et 2009, les taux des départements et des régions ont augmenté. Pour sa part, la commune avait décidé de ne pas les bouger. Elle a commencé à le faire à partir de 2010, puis en 2011, mais dans une proportion tout à fait modérée, comparé à des augmentations qui ont pu être pratiquées sur d'autres collectivités. Il ajoute que la commune de Grenade commence à mettre en œuvre des réalisations qu'il faut financer et pour lesquelles il faut prévoir des recettes. Pour répondre à Mr. VIZZINI, il pense que ce n'est pas un argument de dire, nous n'avons pas augmenté les impôts de 2001 à 2008. Il ajoute que si l'on ne fait rien, on n'augmente rien, c'est normal. Il pense qu'il est préférable d'augmenter progressivement de 1%, 2% ou 3% par an, plutôt que d'appliquer une augmentation de 10 à 15%, comme ce fut le cas sur certaines collectivités qui n'avaient pas eu cette prudence. Il fait remarquer à Mr. VIZZINI que l'augmentation du taux de la taxe d'habitation est tout à fait minime et lui dit : « rassurez-vous, ce sont les gens comme vous et moi, qui paient des impôts, et qui auront une augmentation de 3%. Ceux qui ne paient pas d'impôts, ne subiront pas cette augmentation. ».

Mr. VIZZINI demande si la taxe d'habitation répond bien à cette règle.

Mr. le Maire confirme que la taxe d'habitation est indexée sur les revenus.

Mr. VIZZINI comprend que le groupe majoritaire souhaite augmenter les impôts cette année, comme il l'a fait l'an dernier, et comme il le fera l'année prochaine.

Mr. ANDRE répond que si c'est nécessaire, ce sera le cas.

Mr. VIZZINI indique que moins la gestion d'une commune est bonne, plus les impôts augmentent et plus elle emprunte.

Mr. ANDRE fait remarquer que l'augmentation proposée n'est pas exagérée, si on la compare à celle appliquée par d'autres collectivités.

Mr. VIZZINI rappelle qu'il est grenadain, qu'il se préoccupe de la commune de Grenade, et que les autres communes ne l'intéressent pas.

Mr. ANDRE rétorque : « c'est pour cela que vous avez fait tout à l'heure, une comparaison par rapport à la strate ».

Mr. VIZZINI signale qu'il avait simplement répondu à Mr. SCHIELE. En parlant de communes de même strate, il en profite pour citer un exemple intéressant, celui de la commune d'Aussonne, qui emprunte « zéro » et qui arrive à faire des choses.

Mr. ANDRE indique que l'exemple n'est pas bon car il s'agit de deux types de collectivités différents. Les compétences ne sont pas les mêmes.

Mr. VIZZINI répond qu'il n'a pas envie de débattre de cela et qu'au départ, sa question était de savoir pourquoi on augmentait les impôts.

Mr. ANDRE pense qu'il vient d'apporter la réponse.

Mr. DELMAS propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 voix contre (Mme D'ANNUNZIO, Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), décide de fixer les taux des taxes communales, comme suit :

	<i>Taux 2011</i>
Taxe d'habitation	15.17 %,
Taxe foncier bâti	28.12 %
Taxe foncier non bâti	96.04 %

## 21) Participations 2011 aux organismes de regroupement.

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 abstentions (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), approuve les participations 2011 aux organismes de regroupement dont le détail suit :

<i>Organismes</i>	<i>Objet</i>	<i>BP 2010</i>	<i>Réalisations 2010</i>	<i>BP 2011</i>
<b>C/6554 :</b>				
Agence Technique Départementale (ATD)	Participation annuelle	- €	- €	- €
Synd Départemental d'Electricité (SDEHG)	Remboursement Annuités	29 220 €	29 116,01 €	37 000 €
Synd transport personnes âgées	Participation annuelle	1 200 €	1 004,30 €	1 200 €
Synd Mixte Protection de l'Environnement	Participation annuelle	700 €	568,48 €	700 €
Synd. Aménagement de la Save	Participation annuelle	--	- €	- €
Synd. Mixte bassin versant de l'Hers	Participation annuelle	4 300 €	4 264,98 €	4 300 €
Communauté Communes Hers & Garonne	Réhabilitation méandre du "Port-Haut"	- €	1 409,85 €	1 500 €
SCOT Nord Toulousain	Participation annuelle	- €	- €	- €
Communauté Communes Save & Garonne	Participation formations CIRIL (paie / compta)	14 700 €	- €	- €
	<b>TOTAL C/6554 :</b>	<b>50 120 €</b>	<b>36 363,62 €</b>	<b>44 700 €</b>

Par ailleurs, à titre d'information, il est donné communication au Conseil Municipal, des participations annuelles 2010 suivantes :

<i>Organismes</i>	<i>Objet</i>	<i>BP 2010</i>	<i>Réalisations 2010</i>	<i>BP 2011</i>
<b>C/6281 :</b>				
ANDES Assoc Nationale Des Elus Sport	Participation annuelle	220 €	205.00 €	
Association des Petites Villes de France	Participation annuelle	600 €	702.69 €	
ANACEJ (Conseil des jeunes)	Participation annuelle	650 €	635.77 €	
Les amis des archives	Participation annuelle	30 €	35.00 €	
Territoires & cinéma	Participation annuelle	65 €	61.00 €	
Comité National d'Actions Sociales	Participation annuelle	24 000 €	27 365.23 €	27 500 €
AMF 31	Participation annuelle	1 450 €	1 364.00 €	
Agence Technique Départementale (ATD)	Participation annuelle	2 200 €	2 250.79 €	
Maison de l'Europe	Participation annuelle	100 €	- €	
Média Pitchounes	Participation annuelle	450 €	- €	
La mêlée numérique	Participation annuelle	80 €	- €	
SACEM et SPRE (fonds sonore bibliothèque)	Participation annuelle	150 €	107.22 €	
Francas Midi-Pyrénées	Participation annuelle	- €	39.00 €	
Fondation du Patrimoine	Participation annuelle	- €	250.00 €	
Autres concours sauf CNAS				6 000 €
	<b>TOTAL C/6281 :</b>	<b>29 995 €</b>	<b>33 015.70 €</b>	<b>33 500.00 €</b>

## 22) Subventions 2011 aux associations.

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, propose d'arrêter le montant des subventions 2011 accordées aux associations, comme suit :

### BP 2011 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RECAPITULATION	Inscriptions BP 2010	BP 2011
Subventions "école/tra"	18 118,60 €	21 430,60 €
Subventions "sports"	8 727,00 €	8 977,00 €
Subventions "culture"	7 763,00 €	7 014,00 €
Subventions "économie"	2 695,00 €	2 818,00 €
Subventions "social"	3 218,00 €	3 218,00 €
Subventions exceptionnelles	6 283,00 €	2 600,00 €
Moyennement droits de places ou locations	10 674,00 €	10 000,00 €
Pass Grenada	24 880,00 €	28 000,00 €
Contrats d'objectifs	118 017,00 €	99 183,00 €
Provision 2011		17 187,60 €
<b>Total</b>	<b>200 276,50 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

Subventions "école/tra"	Inscriptions BP 2010	BP 2011
Prévention routière	94,00 €	94,00 €
Percecs d'élèves FOPE	- €	- €
Cité d'éduc à la santé et à la citoyenneté	926,00 €	926,00 €
Association Sportive du Collège	153,00 €	153,00 €
<b>Coop. Scol maternelles (4,60 €/enfant); 314 enfants</b>	<b>1 583,00 €</b>	<b>1 648,80 €</b>
La Bastide (4,60 €/enfant) 163 enfants	667,00 €	703,80 €
J-C Gouze (4,60 €/enfant) 153 enfants	692,20 €	716,80 €
Les Gousses (4,60 €/enfant) 47 enfants	216,20 €	216,20 €
<b>Coop. Scol maternelles Noël (11 €/enfant); 314 enfants</b>	<b>3 724,00 €</b>	<b>3 818,00 €</b>
La Bastide (11 €/enfant) 163 enfants	1 595,00 €	1 683,00 €
J-C Gouze (11 €/enfant) 153 enfants	1 622,00 €	1 738,00 €
Les Gousses (11 €/enfant) 47 enfants	517,00 €	517,00 €
<b>Coop. Scol maternelles Transport (80,50 €/classe); 12 classes</b>	<b>966,00 €</b>	<b>966,00 €</b>
La Bastide (80,50€/classe) 5 classes	402,50 €	402,50 €
J-C Gouze (80,50€/classe) 5 classes	402,50 €	402,50 €
Les Gousses (80,50€/classe) 2 classes	161,00 €	161,00 €
Ecole maternelle Ste Marthe (équivalent 1 classe)	80,50 €	80,50 €
<b>Coop. Scol Élémentaires (6,30 €/enfant); 455 enfants</b>	<b>3 059,00 €</b>	<b>3 012,20 €</b>
La Bastide (6,30 €/enfant) 233 enfants	1 475,60 €	1 475,60 €
J-C Gouze (6,30 €/enfant) 243 enfants	1 593,40 €	1 537,60 €
<b>Coop. Scol Élémentaires Transport (82,50 €/classe); 20 classes</b>	<b>1 610,00 €</b>	<b>1 610,00 €</b>
La Bastide (80,50 €/classe) 10 classes	805,00 €	805,00 €
J-C Gouze (80,50 €/classe) 10 classes	805,00 €	805,00 €
Transport piscine élem Bastide + Gouze (forfait école)	1 620,00 €	1 620,00 €
La Bastide	810,00 €	810,00 €
J-C Gouze	810,00 €	810,00 €
<b>Classes transplantées (10 €/enfant) x ... enfants</b>		
Classes transplantées (34 €/classe) x 2 classes		
Classes transplantées écoles élem Bastide (pour 60 enfants maxi = 10,50 €/enfant/jour)	1 575,00 €	3 150,00 €
Classes transplantées écoles élem J-C Gouze (pour 60 enfants maxi = 10,50 €/enfant/jour)	1 575,00 €	3 150,00 €
Subvention transports (51 Cepsels / Commune) 10 transports x 67€	870,00 €	870,00 €
USEP J-C GOUZE	213,00 €	213,00 €
USEP La Bastide	- €	- €
<b>Total</b>	<b>18 118,60 €</b>	<b>21 430,60 €</b>

Subventions "sport"		Inscriptions BP 2010	BP 2011
<b>Pétanque Joyeuse</b>			
	Fonctionnement	575.00 €	575.00 €
	Grand Prix de la ville	515.00 €	515.00 €
	Grenade Cyclo Sports	270.00 €	270.00 €
	Gymnastique Volontaire	312.00 €	312.00 €
<b>Les Pigeons Voyageurs</b>			
	Fonctionnement	153.00 €	153.00 €
	Randonnée	183.00 €	183.00 €
	Explosif		
<b>Team VTT</b>			
	Fonctionnement	153.00 €	Voir provision
	Ecole VTT	697.00 €	Voir provision
	Moto Club de Grenade	322.00 €	322.00 €
	Judo Club	816.00 €	816.00 €
<b>Badminton Club Grenadin</b>			
	Fonctionnement	612.00 €	612.00 €
	Tournoi des Filles		
<b>Bushido Kérala Club</b>			
	Fonctionnement		300.00 €
<b>Altitudes</b>			
	Fonctionnement	153.00 €	153.00 €
	Cyclo club St Caprais	79.00 €	79.00 €
	Evanescente	79.00 €	79.00 €
	Foot Plaisir	153.00 €	153.00 €
	Enfée les baskets	151.00 €	151.00 €
<b>Société Hippique de Grenade</b>			
	Convention pelt des installations	3 000.00 €	3 200.00 €
	Sophrologie - Détente absolue	176.00 €	176.00 €
	Bridge Club	153.00 €	153.00 €
<b>Amicale Belote Grenade</b>			
	Fonctionnement	75.00 €	75.00 €
<b>Les pieds hauts laids</b>			
	Fonctionnement et accès aux enfants (équipés matériel spécifique)	150.00 €	150.00 €
	<b>Total</b>	<b>8 727.00 €</b>	<b>8 377.00 €</b>

Subventions "Culture"		Inscriptions BP 2010	BP 2011
	Lo Luquet	669.00 €	669.00 €
	Le Pelit Train de Grenade	201.00 €	201.00 €
	Grenade Cinéma	153.00 €	153.00 €
	Les Amis de Notre Dame	153.00 €	153.00 €
	Foyer de St Caprais	1 519.00 €	1 519.00 €
	Grenag'am	153.00 €	153.00 €
	Cherale Musica	749.00 €	
	Hier	153.00 €	153.00 €
	Confédération de la savonerie de Grenade	153.00 €	153.00 €
	Réveil Mévilola ( 1407)	345.00 €	345.00 €
	Multimédia		
	Les four Allés & Cie - Niveau association	156.00 €	156.00 €
	Echanges & Cultures	156.00 €	156.00 €
	Comité de jumelage Grenade - Istana	3 000.00 €	3 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>7 743.00 €</b>	<b>7 014.00 €</b>

Subventions "Economie"		Inscriptions BP 2010	BP 2011
	Association des commerçants	153.00 €	Voir provision
	Association des artisans	228.00 €	Voir provision
	Exposition artisanale		
	Le Marché Grenadin	2 315.00 €	2 315.00 €
	Association Cantonale Vulgarisation Agricole : Partiployer conseiller agricole		500.00 €
	<b>Total</b>	<b>2 696.00 €</b>	<b>2 815.00 €</b>

Subventions "social"		Inscriptions BP 2010	BP 2011
<b>Crèche Citronelle (estimation 2007 / 3 trimestres)</b>			
<b>Crèche Citronelle (régularisation 2009)</b>			
	Via Libre	153.00 €	153.00 €
	UNRPA	926.00 €	926.00 €
	Anciens Combattants	228.00 €	228.00 €
	ADMR	941.00 €	941.00 €
	Donneurs de sang	153.00 €	153.00 €
	Visiteurs de malades	302.00 €	302.00 €
	FNATH	67.00 €	67.00 €
	Hospitales Maison de Retraite	67.00 €	67.00 €
	FNACA	228.00 €	228.00 €
	Jeunes Sapeurs Pompiers	153.00 €	153.00 €
	<b>Total</b>	<b>3 218.00 €</b>	<b>3 218.00 €</b>

Subventions exceptionnelles	Inscriptions BP 2010	BP 2011
AAPMA : Régul subvention 2009 (abonnement)		- €
Coop scolaire élémentaire Bastide : Reversement trésorerie suite à dissolution FCPE		- €
Coop scolaire élémentaire Gouze : Reversement trésorerie suite à dissolution FCPE		- €
Grenade Sports - Challenge "Pierre Dornéa"		
Gymnastique volontaire (réajustement suite erreur attribution)		
Grenade Roller-Skating - Difficultés financières liées aux transports		
Grenade Roller-Skating - Adhésions de haut niveau		
Grenade Volley-Ball - Difficultés financières liées aux transports		
Confédération de la saucisse de Grenade - Outilaga Contes Occitans		
Confédération de la saucisse de Grenade - 10ème anniversaire		
Écriture des baskets - "Cap Grenade"	300,00 €	300,00 €
Grenade Tennis Club - Tournoi annuel		
Attitudes - Gala de danse	300,00 €	300,00 €
Attitudes - Rencontres 31.05.09		
Judo Club - Quarantième anniversaire du club	300,00 €	- €
Judo Club - Réparation de 10 tapis	690,00 €	- €
Multi-Musique - retard évolution subvention Festival		
Multi-Musique - Concert ateliers		
Jumelage St Paul - coopération Nièghe		
Gymnastique Volontaire - Acquisition équipements	1 043,00 €	- €
Foyer rural - Festival de théâtre du 29 mai 2011	800,00 €	500,00 €
Association des commerçants - Animation fête + marché Noël		
Association des commerçants - Animation fin d'année		
Jeunes sapeurs-pompiers - Bal 14 juillet	600,00 €	600,00 €
Badminton Club Grenadain - Subvention d'équipement		
Grenade Foot - Ecole Foot		
Provision subventions diverses		
Provision subvention fête de la saucisse		
Provision subvention crèche Citronelle		
Provision subvention festi-cité		
Comité d'animation - Location salle		
Comité d'animation - Téléthon		
Comité d'animation - Reversement Marché		
Roller-Skating - Téléthon 2011		400,00 €
Les fous Allés & Cie - Niveau association		
Asso. Action jeunesse - Niveau association		
Le Réveil Mervillois - comptém cérémonie 14 juillet		
Collège Grand Selva - Séjour Maroc - Espagne	400,00 €	500,00 €
Nature Midi Pyrénées		
GNAC - Soutien municipalité		
Le marché Grenadain : subvention complémentaire		
Bushido Karaté Club - Organisme championnat départemental de kata	300,00 €	Voir "sport"
Multi-Musique : Location d'un piano à l'occasion du 5ème anniversaire de l'association	400,00 €	- €
Multi-Musique : Solidarité Hara	750,00 €	- €
Régularisation participation classe transparente école élémentaire La Bastide	400,00 €	- €
Sport Quilles Save & Garonne - Finales Challenge SEGALA-GARONNE		200,00 €
<b>Total</b>	<b>6 283,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>

Reversement droits de place	Inscriptions BP 2010	BP 2011
Office de Tourisme - marché de Noël		
Foyer Rural St Caprais - (loc. salle)		
O.T. (Fête aux livres)		
Grenade Sports (Féribades)		
Comité d'animation (marché nuit vide greniers + marché de Noël)		
Amicale artisans (expo artisanale)		
Amicale artisans (foire loisirs jardins)		
Festi Grenade		
Comité d'animation (marché nuit vide greniers + marché de Noël)		
Provision	5 000,00 €	10 000,00 €
Réajustement DM	1 469,00 €	
Réajustement DM	4 205,00 €	
<b>Total</b>	<b>10 674,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Pass Grenade		Inscriptions BP 2010	BP 2011
Passport culturel			
Passport sportif			
Provision Pass Grenade		23 000.00 €	28 000.00 €
Réajustement DJM		1 880.00 €	
<b>Total</b>		<b>24 880.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>

Associations soumises à contrat d'objectif		Inscriptions BP 2010	BP 2011
<b>Grenade Roller-Skating</b>			
Encadrement			
Fonctionnement		3 458.00 €	3 458.00 €
Ecole de patin		500.00 €	500.00 €
Téte d'art Enale Championnat de France sur route 2011		- €	500.00 €
Equipement matériel (transporteurs)		500.00 €	- €
<b>Grenade Sports</b>			
Fonctionnement		25 855.00 €	25 855.00 €
Subvention exceptionnelle transport jeunes			
Encadrement jeunes			
Animation jeunes		2 500.00 €	2 500.00 €
Ecole de natation		500.00 €	500.00 €
Château Ernest Domine			
<b>Grenade Football Club</b>			
Encadrement jeunes			
Fonctionnement		5 171.00 €	5 171.00 €
Tournoi annuel		1 275.00 €	1 275.00 €
Chaise sur 3 ans			
Ecole de football		2 000.00 €	2 000.00 €
<b>Cercle Nautique</b>			
Encadrement jeunes			
Fonctionnement		3 798.00 €	3 798.00 €
Ecole d'aviron (particip achat bateau)		1 743.00 €	- €
<b>Grenade Volley Ball</b>			
Encadrement jeunes			
Fonctionnement		3 282.00 €	3 282.00 €
Tournoi de la ville		515.00 €	515.00 €
<b>Grenade Tennis Club</b>			
Avance sur 2008 à 2010			
Tournoi "Tennis dans la ville"		400.00 €	400.00 €
Tournoi "18.09"			
Tournoi annuel		400.00 €	400.00 €
Fonctionnement		1 124.00 €	1 124.00 €
Ecole de tennis		2 000.00 €	2 000.00 €
Fonctionnement et locaux multi-sports		13 005.00 €	13 005.00 €
Le Prix Noël fait son tour		3 626.00 €	3 626.00 €
Festival Grenadin		6 426.00 €	- €
Fonctionnement général		869.00 €	869.00 €
Coopérative fonctionnement : houses effectués			
Acquisition instruments			
Comité d'Animation		25 895.00 €	25 895.00 €
Coop. Scol. Elémentaire La Bastide			
Régularisation Classe transportée 2009		400.00 €	- €
Foyer Rural de Grenade			
Fonctionnement		2 775.00 €	2 775.00 €
<b>Total</b>		<b>118 017.00 €</b>	<b>82 188.00 €</b>

Mr. DELMAS souhaite apporter quelques précisions au niveau de certaines associations sportives :

- 1) Le Team VTT : la subvention a été mise en provision et n'a pas été attribuée parce que l'association, malgré plusieurs relances, ne répond pas et n'a pas fait de demande.
- 2) Le Club de Karaté apparaissait encore l'an dernier, dans les subventions exceptionnelles. L'association fonctionne maintenant depuis 2 ans, elle a donc basculé dans les associations sportives. Le Club de Karaté percevra en 2011, une subvention de fonctionnement de 300€.
- 3) La Société Hippique : la salle ayant été occupée tous les jours de la semaine et de très nombreux week-end, il a été décidé d'augmenter de 200€, la participation de la commune aux dépenses d'électricité. Mr. DELMAS précise qu'au titre de l'année 2011, cette participation s'élèvera à 700€. Il ajoute que cette somme représente environ la moitié de la facture, l'autre moitié étant prise en charge par la Société Hippique.
- 4) Les subventions aux associations soumises à contrat d'objectifs seront examinées au point suivant de l'ordre du jour.

- 5) Le Pass a été augmenté car il a été constaté l'année dernière, une augmentation des demandes sur les tranches les plus basses. Mr. DELMAS précise que la commune a versé aux associations, 24.880€ au titre du Pass 2010. Une prévision de 28.000€ a été inscrite pour 2011.

En ce qui concerne le « scolaire », Mr. DELMAS cède la parole à Mme LE BELLER.

Mme LE BELLER explique l'augmentation de la subvention « transport scolaire » prévue au BP 2011 : cette augmentation vise à répondre à l'objectif premier qui est de permettre à tous les enfants de l'école élémentaire de partir une fois en classe transplantée. Elle indique que la subvention était pour une classe car à l'époque, les enfants d'une même cohorte (d'une même année), correspondait à une seule classe. Depuis, les effectifs ont augmenté, les enfants d'une même année représentent maintenant deux classes. Il est donc proposé le doublement de la subvention afin de continuer à répondre à l'objectif.

Mr. DELMAS précise que les montants des subventions aux associations n'ont pas été augmentés, à l'exception de celles qu'il a évoqué

Mr. VIZZINI fait remarquer que les tarifs communaux ont augmenté de l'inflation. Par contre, cette augmentation n'est pas reportée sur les subventions aux associations. Il trouve cela dommage et souligne que c'est la deuxième année consécutive. Compte tenu de la somme que cela représente, il pense que c'est un signe très négatif qui est envoyé aux associations de la ville. Une augmentation de 2% du total des subventions doit représenter environ le montant des frais de représentation du Maire. D'après lui, c'est peu d'économie et un mauvais signal lancé aux associations. Il explique que le groupe Minoritaire votera contre le tableau des subventions 2011 aux associations, c'est-à-dire contre le fait que l'augmentation de l'inflation n'ait pas été appliquée.

Mr. VIZZINI indique que l'association Multimusique l'a chargé de présenter une requête en Conseil Municipal. Il précise qu'il ne fait pas de favoritisme et souhaite que ses propos ne soient pas mal interprétés. L'an dernier, Multimusique n'a pas fait son Grenad'In mais a perçu la subvention correspondante. Naturellement cette année, la dotation n'a pas été attribuée à Multimusique puisque l'association l'a perçue l'an dernier sans l'utiliser. Multimusique a été créée en 2001, l'année 2011 est donc une année particulière pour l'association puisqu'elle fête ses 10 ans. L'association Multimusique souhaite que cet anniversaire soit considéré comme un événement exceptionnel au même titre que pour d'autres associations (ex : les championnats de France de rollers pour le GRS, etc ...). Compte tenu des services rendus à la commune par cette association depuis 10 ans, il pense que la commune pourrait faire un geste, à savoir de lui octroyer tout ou partie de la subvention Grenad'In, pour lui donner les moyens de marquer les 10 ans.

Mr. le Maire dit avoir déjà répondu au directeur de Multimusique. La demande de l'association sera honorée d'une manière ou d'une autre par la commune. Multimusique aura l'appui de la Mairie sur cet événement exceptionnel. Aujourd'hui, la contribution de la commune n'a pas été définie précisément.

Mr. VIZZINI demande ce que veut dire d'une manière ou d'une autre. Il souhaite savoir si cela veut dire qu'il n'y aura pas d'aide financière.

Mr. le Maire répond qu'aujourd'hui, la commune ne s'oriente pas vers une aide financière. Il précise que la commune entretient d'excellentes relations avec l'ensemble des associations. Les élus responsables travaillent avec leurs associations respectives et répondent, dans la mesure du possible, favorablement à leurs attentes. Tout est fait pour améliorer le confort des associations. Cependant la commune ne peut pas répondre immédiatement à toutes les demandes. Il cite l'exemple des courts de tennis, qui nécessitent des travaux importants. Lorsque la commune en aura les moyens, elle fera ces travaux. Il explique que le même cas c'est produit avec le Club de Judo qui réclamait une salle adéquate. Lorsque la commune en a eu l'opportunité, plutôt que de vendre un bâtiment communal, elle l'a transformé et l'a mis à disposition du club. Un effort a été fait par la commune pour améliorer le confort des judokas, des karatékas, etc ... Ce sont des travaux qui ont coûté de l'argent à la commune et certainement plus que si on avait augmenté les subventions de l'inflation.

Mr. VIZZINI indique ne pas avoir remis en cause ou critiqué le travail fait avec les associations. Il dit avoir simplement signalé que le fait de ne pas augmenter les subventions, de l'inflation, depuis 2 ans, n'était pas un message positif envoyé aux associations.

Mr. le Maire rétorque que la commune n'envoie pas de messages mais dans les faits, elle agit.

Mr. VIZZINI répond que c'est merveilleux.